

# Nouveau PCA

## Priorité 1 : Assurer la sécurité des personnes

PRESTATIONS ACCOMPAGNEMENT	PERSONNES: PROFESSIONNELS	STRUCTURE: SUPPORT ET MANAGEMENT	TECHNOLOGIES: OUTILS ET FORMATION
<p>Adapter les consignes de prévention et de restriction gouvernementale en fonction du discernement des personnes concernées</p> <p>Maintenir le service au public en référence au décret du 29 octobre 2020</p> <p>Renforcer le suivi des personnes concernées afin de prévenir les événements indésirables</p>	<p>Communiquer le protocole national de sécurité des salariés actualisé au 16 octobre 2020</p> <p>Appliquer l'annexe au Règlement intérieur et l'adapter à la situation actuelle et prévisible novembre 2020 /juin 2021</p> <p>Mettre en place d'un CSE exceptionnel réuni en cellule de crise</p> <p>Assurer une écoute individuelle pour les professionnels en difficulté en lien avec la médecine préventive</p>	<p>Réguler l'accueil des personnes extérieures</p> <p>Réduire la densité de présence dans les locaux</p> <p>Assurer un approvisionnement stable des moyens de protection</p> <p>Renforcer les prestations de nettoyage</p> <p>Prévoir des modalités de renfort en cas de de sur-absentéisme</p> <p>Organiser le reporting de l'activité COVID</p> <p>Afin de budgétiser les surcoûts</p> <p>Informé la DDCPP</p>	<p>Désigner et former deux référents COVID 19 dont la référente santé</p> <p>Organiser leur formation spécifique Covid19 dans le cadre des dispositifs UNIFAF</p> <p>Développer des tuto UDAF en fonction des besoins collectifs repérés à l'appui du protocole national</p>

## Nouveau PCA

### Priorité 2 : Maintenir et Adapter l'activité des services

PRESTATIONS ACCOMPAGNEMENT	PERSONNES: PROFESSIONNELS	STRUCTURE: SUPPORT ET MANAGEMENT	TECHNOLOGIES: OUTILS ET FORMATION
<p>Garantir les droits sociaux et financiers des personnes accompagnées</p> <p>Garantir aux majeurs protégés l'accès à l'information à travers les permanences téléphoniques et RV programmés</p> <p>Appliquer les consignes ministérielles relative à l'accès des mandataires familiaux et professionnels aux ESMS</p> <p>Alerter sur des demandes spécifiques des personnes accompagnées</p>	<p>Favoriser les réflexions autour des pratiques professionnelles émergentes à travers les Réunions d'unité et GAP, commission éthique, groupe d'expression maintenus en visio le cas échéant</p> <p>Garantir l'efficacité des fonctions supports des équipes de direction, encadrement et l'administration générale à travers un plan de continuité de service (fiabilisation du fonctionnement en binôme)</p>	<p>Aviser l'intervenant du GAP sur les besoins spécifiques des équipes durant la période</p> <p>Faire valider à la Présidente et au CA de l'association l'adaptation ou transformations des prestations s'il en ait</p> <p>Aviser la DDSPP, l'ARS et le Conseil Départemental</p>	<p>Orienter les personnes concernées à bénéficier des RV proposés au Points Information Numériques et au Permanence PCB</p>